

**Compte-rendu
du
Conseil d'administration du 6 mars 2020**

Le président ouvre la séance par un tour de table pour la présentation de chaque membre comme suite aux élections des représentants des personnels et des étudiants du 10 février 2020 organisées à l'ESAA.

Lors de ce tour de table, Madame Herbette évoque sa reconnaissance d'avoir été élue représentante du personnel administratif et technique. Elle souligne une sérénité retrouvée au sein de l'équipe administrative et plus largement au sein de l'école. Comme deux postes arrivent en fin de contrat cette année, elle souligne l'envie de pouvoir continuer à travailler avec cette même équipe dans la durée.

Étaient présents lors de cette réunion :

Damien Malinas, président du conseil d'administration
Stéphanie Beuché-Morel, vice-présidente du conseil d'administration
Laetitia Herbette, représentante du personnel administratif et technique
Marc Maire, représentant du personnel enseignant
Solène Restoy, représentante des étudiants pour la mention Conservation – Restauration
Thomas Decrock, représentant des étudiants pour la mention Création
Corinne Ramelly, conseillère technique cabinet du maire d'Avignon
Marianne Robert, directrice du service culture à la mairie d'Avignon
Sylvie Magnani-Renoux, personnalité qualifiée désignée par la ville d'Avignon
Sébastien Giorgis, adjoint au maire et titulaire au titre de la ville d'Avignon
Laurence Abel-Rodet, adjoint au maire et titulaire au titre de la ville d'Avignon
Dalia Messara, chargée de mission enseignement supérieur à la DRAC

Alfredo Vega, directeur de l'ESAA
Raphaëlle Mancini, administratrice de l'ESAA
Émilie Chabert, Assistante du directeur et secrétaire de séance

Délégation de pouvoir a été donnée par Madame le Maire d'Avignon à Mme Beuché-Morel pour voter. Une feuille d'émargement atteste de l'atteinte du quorum lors de ce conseil.

Observations sur le compte-rendu du Conseil d'administration (CA) du 13/12/19 :

Inscrire « versement » au lieu « d'acceptation de subvention exceptionnelle » vis-à-vis de la DRAC.

Région PACA prête à confusion préciser qu'il s'agit d'un arrêté préfectoral.

Modifier le titre de Sébastien Giorgis et Laurence Abel-Rodet par adjoint au maire.
Préciser le titre de Cécile Cavagna en tant que responsable pédagogique.
Tarifs en référence de l'INP.

« Majorité » à remplacer par « l'unanimité ».

Compte tenu des modifications à opérer ci-dessous, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Informations générales :

Une information est donnée sur les élections professionnelles du 10 et 11 février 2020 organisées à l'ESAA.

Le taux de participation a été plus élevé qu'au niveau national pour la participation des étudiants ce qui est une bonne chose pour l'école.

La lettre d'Alain Léonesi, enseignant à l'école, est lue par le Président pour faire acte de candidature avec Jean Laube, enseignant, en tant que suppléant pour siéger au sein du CA cf. lettre en annexe 2 au présent compte-rendu).

Cette procédure nécessite de faire délibérer le Conseil d'administration car modifie le règlement intérieur. Il est donc proposé de faire délibérer le Conseil d'administration à la fin de la réunion.

Une délibération sera alors rédigée en séance pour constater d'une part la carence de candidat, d'acter de la candidature des deux enseignants et de les désigner pour siéger au CA.

Monsieur Vega interroge aussi le cadre réglementaire pour la candidature exceptionnelle de Monsieur Decrock. En effet, ce dernier a formalisé à l'oral le vœu de candidature dans les temps impartis par le règlement intérieur mais a déposé sa candidature écrite 12 heures après la date de clôture de dépôt.

Le Président a été informé de ces dispositions. Il rappelle en séance l'importance d'avoir une représentation des étudiants au sein du Conseil d'administration. Monsieur Maire indique que le Conseil d'administration doit néanmoins formaliser la délibération concernant cette procédure.

Monsieur Giorgis propose qu'il soit acté lors du prochain CA de la modification du règlement pour acter de cette modification.

Les candidatures proposées sont acceptées. Il est proposé que Monsieur Decrock participe au débat et vote.

Il est aussi proposé de formaliser les délibérations sur ces dispositions.

Une délibération sera rédigée en fin de séance concernant l'élection des représentants des étudiants-mention création au CA.

Délibération n°1 : recours au personnel contractuel 3-1

Madame Mancini rappelle le cadre de régularisation demandé en décembre 2019, confirmé en janvier 2020 par la Trésorerie municipale dans le cadre de contrôle de payes.

Dans le cadre des payes, l'autorité territoriale doit transmettre l'acte d'engagement mentionnant la référence à la délibération créant l'emploi ou à la délibération autorisant l'engagement pour les agents des services publics, les contrats aidés ou les vacataires, l'identité de l'agent, la date de sa nomination, et, le cas échéant, la durée de l'engagement ;

les modalités de recrutement, les conditions d'emploi (temps complet, non complet, partiel et la quotité de temps de travail.

Il est donc nécessaire de régulariser le cadre des contractuels employés à l'ESAA et de soumettre au CA les délibérations pour les agents en poste. Ces délibérations seront transmises au trésorier municipal par Madame Mancini.

Les délibérations ne doivent pas être personnifiées mais doivent indiquer les postes concernés. Elles sont corrigées en ce sens par rapport à l'envoi fait par courriel aux membres du CA le 13 février 2020.

Madame Messara l'avait indiqué lors de l'envoi des délibérations en février dernier.

La Trésorerie a annoncé des contrôles de paye en 2020 dans les établissements et les collectivités du Vaucluse.

Madame Mancini indique qu'un travail de contrôle des contrats sera fait avec le comptable de l'ESAA pour s'assurer que ces contrats sont conformes à la législation.

Vote :

1 voix contre
0 voix abstentions
9 voix pour

Délibération n°2 : recours au personnel contractuel 3 3

Vote :

1 voix contre
0 voix abstention
9 voix pour

Délibération n°3 : recours au personnel de remplacement

Compte tenu des échanges sur les délibérations, le Président propose d'organiser des réunions de préparation avant les Conseils d'administration notamment sur les délibérations d'ordre technique.

Vote :

1 voix contre
0 voix abstention
9 voix pour

Délibération n°4 : mise en place du télétravail au sein de l'ESAA pour le personnel administratif

Madame Mancini présente la proposition d'expérimenter le télétravail pour le personnel administratif (hors fonction d'accueil). Elle rappelle la remarque formulée par Madame Messara d'organiser de manière sécurisée la continuité de service y compris en télétravail.

La direction et la présidence demandent que ce chantier soit suivi d'un projet relatif à l'accompagnement social des personnels. Une évaluation de cette expérimentation sera faite dans un an pour en mesurer la pertinence.

Monsieur Giorgis remercie de la synthèse transmise sur le télétravail en France par les services de l'ESAA.

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

10 voix pour

Délibération n°5 : finance et budget 2020

Monsieur Vega présente les grands chantiers de l'École et les grands projets de l'année notamment ceux qui visent à développer les partenariats locaux et internationaux (Mexique, Chine notamment).

Il précise que le dossier lié à l'accréditation est en cours, dossier déposé fin octobre 2019 pour une réponse attendue en juin ou juillet 2020.

Madame Mancini présente le budget 2020 et indiquant que le résultat de l'année passée sert à financer les charges de fonctionnement de l'année N.

Concernant les évènements à venir :

- Colloque international de la couleur.

- Colloque international sur la pédagogie de la Conservation-restauration proposé par l'ESAA au sein de la conférence des formations publiques de Conservation-restauration en France. au printemps 2021 (date à définir) et en coordination avec l'INP, Paris1 Panthéon-Sorbonne et l'école d'art de Tours.

Les mentions en Création et Conservation-restauration ont des besoins pédagogiques spécifiques en termes de ressources humaines et techniques.

La recherche a été repensé dans le cadre du projet d'établissement. La première étape s'agit de constituer un comité de réflexion sur la recherche.

Le recrutement de Mr Bernard Muller en tant que PEA permettra d'avancer sur ces questions notamment sur la transversalité des deux mentions.

Madame Mancini indique aussi que des partenariats avec les lycées avignonnais ont été renouvelés grâce au travail de Madame Cavagna en collaboration avec certains enseignants (Marc Maire) et étudiants de master et notamment à la présence de l'école dans les différents salons organisés à Avignon.

En termes quantitatifs, il est proposé l'objectif suivant :

- 140 étudiants pour le cycle scolaire 2020-2021 ;

- 240 amateurs – sous réserve d'avoir des locaux pour accueillir tout le monde (recherches en cours et sollicitation faite auprès de la Commune d'Avignon).

Cet objectif est questionné par certains membres du CA. L'augmentation du nombre d'étudiants n'entraînera pas une augmentation de la subvention des principaux financeurs.

Le budget prévisionnel de l'année 2020 qui est fondé sur l'existant et s'élève à : 1,826M€.

Les charges du personnel s'élèvent à 1,289M€ (postes d'anthropologie et arts numériques inclus). Les charges de gestion courante hors personnel ne changent pas.

Il est prévu une légère hausse des recettes liées à l'activité en lien avec l'augmentation du nombre d'étudiants attendus.

Des courriers de relance sur la taxe d'apprentissage ont été envoyés auprès des entreprises du territoire.

Les investissements prévus pour 2020 sont faibles soit 26 000€ et doivent permettre d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants.

Madame Messara précise le contexte du maintien du versement de la subvention du Ministère de la culture : soutien à hauteur de 10% du budget, maintien de la subvention des années précédentes et rappel de la baisse au niveau national de l'ensemble des subventions ministérielles.

Monsieur Malinas remercie vivement les représentants de la Ville et de la DRAC pour leur soutien au fonctionnement de l'ESAA.

Monsieur Maire demande si d'autres recherches ont été faites en termes de subvention.

Monsieur Vega indique que des premières rencontres ont été faites avec le Grand Avignon mais aussi avec le Département pour renouer des partenariats dans les années à venir.

Dans le cadre du dossier d'habilitation, l'ESAA sollicite 200 000€ de plus pour financer l'ensemble des postes du tableau des effectifs en 2021.

Compte tenu des contraintes financières nationales, Madame Messara indique que cette augmentation n'est pas envisagée pour 2021.

Monsieur Decrock demande s'il existe un ratio professeur-étudiants. Les indications sur le ratio d'étudiants sont présentes dans le rapport d'activité de l'ESAA. Monsieur Malinas demande que les indicateurs soient donnés au prochain CA notamment en précision de la rentrée 2020-2021.

Madame Ramelly rappelle qu'il n'y a aucune pression sur le nombre d'inscrits à l'ESAA et que la question de la qualité de la formation et le respect du cadre légal des formations dispensées restent les objectifs premiers.

Question de Monsieur Malinas sur l'insertion professionnelle : qu'est-ce qu'on fait de nos étudiants après l'école, quels sont les objectifs du Ministère ? Il est demandé au Directeur de donner des informations au CA sur le devenir des étudiants au sortir de l'ESAA.

Alfredo Vega rappelle que sur les recommandations par le ministère lors du dossier d'accréditation l'enquête a été réalisée pendant l'été 2019 et les cours qui ciblent l'acquis des compétences notamment pour les masters ont été mis en œuvre.

Vote :

0 voix abstention

0 voix contre

10 voix pour

Délibération n°6 : tarifs 2020 ateliers libres

Les tarifs sont maintenus pour le nouveau cycles scolaires. Il est néanmoins proposé de nouvelles offres :

- master classes ;
- offre pour les entreprises ;
- offre événementielle pour les familles.

Monsieur Vega indique la réussite de la mise en place des nouveaux ateliers libres dans le cadre du cycle scolaire 2019-2020. La mission d'enseignement supérieur reste prioritaire dans l'organisation de l'Ecole mais les projets proposés par les ateliers permettent de mettre en

œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle dans lesquelles participent les étudiants de l'ESAA.

Remarque du représentant des étudiants sur les locaux de Champfleury partagés pour les étudiants et les ateliers libres. Monsieur Vega répond qu'une réunion de travail a eu lieu sur le sujet et a permis de répartir les espaces entre les différentes activités.

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

10 voix pour

Délibération n°7 : frais de scolarité 2020

Madame Mancini précise que ces tarifs sont identiques à 2019 soit 300€ annuels (les boursiers payent également ces droits d'inscription).

Les frais de scolarité pour les étudiants étrangers sont identiques.

Monsieur Malinas pose la question du paiement des concours : est-ce fondé juridiquement car cela n'est pas possible à l'université.

Madame Messara indique que c'est une pratique de toutes les écoles d'art.

Monsieur Decrock indique que beaucoup d'étudiants n'ont pas de grands moyens en sortant du BAC et que ces frais peuvent paraître chers pour eux.

Madame Herbette présente l'organisation des concours : 2 séances sont organisées en avril (environ 80 et 100 candidats pour cette session) et septembre (30 candidats).

L'école d'Avignon fait partie des écoles avec les frais de scolarité les moins chers de France.

Pour l'instant, elle n'a pas de tarif spécifique pour les étrangers (pratiqué dans les autres écoles).

Monsieur Giorgis indique qu'1/3 de la population à Avignon vit en dessous du seuil de pauvreté et qu'il existe un débat au sein même de la majorité du Conseil municipal de la Ville sur les subventions et actions prioritaires à financer.

Monsieur Vega signale l'orientation sociale de l'école vis-à-vis des lycéens et des quartiers d'Avignon. Favoriser l'image de l'école ouverte et non comme un lieu de privilège. Les lycéens des institutions locales ont tout à fait la possibilité d'intégrer l'école, en outre, des amateurs inscrits aux ateliers libres peuvent se faire une idée sur l'enseignement supérieur.

Madame Ramelly doit quitter le CA et remercie l'ensemble des membres du travail accompli.

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

10 voix pour

Délibération n°8 : Adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

La participation à l'action sociale est une obligation pour les structures de + de 50 salariés. À l'ESAA, il y a 27 permanents pour les actifs (non retraités) // contractuels compris.

Il y a peu d'action sociale mise en place à cette date :

- participation à la prévoyance (2 agents le sollicitent) ;
- financement des tickets restaurant à hauteur de 50%. Un travail devra être engagé pour régulariser le mode de versement.

Il est donc proposé de mettre en place une adhésion au CNAS pour 2020 en direction des agents de l'ESAA. C'était un avantage acquis avant à la ville et perdu lors du passage à l'EPCC.

L'ESAA financera 212 € d'adhésion /agent / an.

Un bilan sera fait dans un an sur l'utilisation ou non du CNAS par les agents de l'ESAA.

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

10 voix pour

Délibération n°9 : plan de formation 2020

Il est pluriannuel et s'appuie sur les entretiens professionnels remis en œuvre depuis décembre 2019 jusqu'à mars 2020. Ils servent à encadrer et évaluer les besoins et les demandes.

Ce document est à enrichir dans le cadre du CSP (le CT a émis un avis favorable sur cette première version).

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

10 voix pour

Délibération n°10 : règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules de service

Le règlement sur le fonctionnement des véhicules de service a été explicité dans cette délibération. Il sera mis en œuvre en 2020.

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

10 voix pour

Acte de Délibération n°11 : rendu-compte des actes télétransmis au contrôle de légalité

Grâce au CA la télétransmission des actes de contractualisation avec la préfecture pour la mise en place d'ACTES a été rendu possible afin de transmettre rapidement les éléments au contrôle de légalité. Un tableau recense les actes effectués.

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

10 voix pour

Délibération n°12 : redevances ESAA

Les redevances pour les mises à disposition des locaux sont actualisées pour 2020. Madame Messara rappelle l'importance de solliciter l'accord des propriétaires (Ville-Syndicat mixte) avant toute location.

Vote :

0 voix contre
0 voix abstention
10 voix pour

Délibération n°13 : tableau des effectifs

Il est proposé d'arrêter le tableau des effectifs en lien avec le projet de budget 2020.

Monsieur Vega demande de modifier le tableau des effectifs et d'indiquer « responsable pédagogique » au lieu de « recherche et international ». La modification est faite.

Vote :

0 voix contre
0 voix abstention
10 voix pour

Délibération n°14 : avancement de grade 2020

Taux présenté devant le CT qui a émis un avis favorable.

Vote :

0 voix contre
0 voix abstention
10 voix pour

Ce tableau permettra notamment de présenter une promotion pour Monsieur Jean-Louis Praet en 2020.

Délibération n°15 : demande de remise de débet

Madame Mancini indique la demande d'avis formulée par la DGFIP concernant la remise de débet formulé par Madame Truphème, ex-salariée de l'ESAA, révoquée pour faute.

Compte tenu du caractère spécifique de cette demande, Monsieur Maire propose un vote secret pour émettre un avis.

Vote fait par bulletin secret :

9 bulletins : Défavorable à la demande de remise de débet
1 abstention
0 bulletin pour

Délibération n°16 : affectation de la CVEC 2020

La CVEC est la contribution Vie étudiante et de Campus. Elle est payée au CROUS par chaque étudiant et s'élève à 91€ pour le cycle scolaire 2019-2020. Une partie peut être reversé à l'établissement d'accueil de l'étudiant.

La demande de reversement a été faite par l'ESAA en 2020.

Il est proposé que la somme perçue soit versée aux associations étudiantes de l'ESAA.

Monsieur Decrock demande que la somme ne soit pas reversée aux associations si aucun but pédagogique précis n'est exprimé.

Il est proposé de modifier la délibération pour que les associations bénéficiaires puissent préalablement à la perception de subventions venir exposer devant le CA les projets qui seront réalisées avec l'argent de la CVEC.

Monsieur Malinas indique que des partenariats pourraient aussi être faits avec les services de l'université pour que les étudiants de l'ESAA puissent avoir accès aux infrastructures de l'université.

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

10 voix pour

Délibération n°18 : demande de subvention d'investissement ESAA

L'ESAA a transmis à la DRAC une demande de subvention d'investissement de 27 900€ pour 2020 pour financer des projets multimédias.

Madame Messara indique que le taux de financement DRAC est trop important dans le cadre de la demande de subvention.

Il est proposé d'acter de cette demande pour finaliser son instruction par la DRAC.

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

9 voix pour

Monsieur Giorgis remercie les membres du CA pour le travail et quitte la réunion.

Délibération n°17 : recours à l'emploi étudiant contractuel

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

9 voix pour

Madame Messara remercie les membres du CA pour le travail et doit quitter la réunion.

Délibération n°19 : désignation du délégué à la protection des données

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est un règlement européen du 27 avril 2016. Il pose un nouveau cadre juridique en matière de protection des données personnelles des citoyens européens afin de répondre aux évolutions du numérique.

Un travail de cartographie des activités nécessitant la gestion de données personnelles doit être mis en œuvre à l'ESAA. Pour ce faire, l'ESAA a notamment l'obligation de nommer un

délégué à la protection des données. Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

La CNIL lance par ailleurs une formation en ligne sur le RGPD ouverte à tous : <https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-lance-sa-formation-en-ligne-sur-le-rgpd-ouverte-tous> . Une nouvelle formation en ligne ouverte à tous (MOOC) intitulée « L'atelier RGPD » propose aux professionnels de découvrir ou mieux appréhender le RGPD. Il permet ainsi d'initier une mise en conformité de leur organisme et d'aider à la sensibilisation des opérationnels.

Monsieur Maire rappelle l'importance de respecter les textes de la Loi informatique de 1978.

Un appel à candidature a été fait au sein de l'administration en décembre 2019. Émilie Cosme, gestionnaire comptable et RH s'est portée candidature car a pu travailler sur cette question au sein de son ancienne administration (centre départemental de gestion).

Monsieur Maire propose qu'une charte soit rédigée et travaillée de manière collégiale sur la question du respect du RGPD.

Vote :

0 voix contre

0 voix abstention

9 voix pour

Questions diverses :

Monsieur Malinas rappelle que le calendrier prévisionnel des dates des prochains CA est déjà fixé ce qui permettra à tous de s'organiser au mieux.

Les mandats des élus de la Ville d'Avignon sont toujours effectifs jusqu'au prochain Conseil d'administration notamment dans le contexte des élections municipales.

Madame Mancini évoque la question de faire un CA exceptionnel pour travailler et avancer sur les statuts de l'EPCC.

Madame Morel indique qu'après les élections municipales, elle ne sera plus membre du CA de l'ESAA mais qu'elle veillera à la transmission des dossiers en cours. Elle dit son réel plaisir à avoir contribué au fonctionnement de cette école, y compris dans les années les plus difficiles. Elle remercie les équipes et les membres du Conseil d'administration du travail accompli.

Madame Sylvie Renoux indique qu'elle quitte ses fonctions au sein du CA également après 6 ans de siège car va emménager à Sète. Son siège sera donc vacant à compter de juin 2020.

Monsieur Malinas indique qu'il souhaiterait pouvoir rencontrer les représentants de la Ville après les élections pour faire le point sur le fonctionnement de l'École et ses perspectives dans un contexte de renouvellement du Conseil d'administration.

Monsieur Malinas clôt la séance et remercie l'ensemble des membres présents.

Le prochain conseil d'administration est fixé au 26 juin à 14h00 dans les locaux de l'ESAA.